



Article scientifique

Article

1992

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

Une, deux ou trois négations?

Moeschler, Jacques

How to cite

MOESCHLER, Jacques. Une, deux ou trois négations? In: Langue Française, 1992, vol. 94, p. 8–25.
doi: 10.3406/lfr.1992.5799

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:110438>

Publication DOI: [10.3406/lfr.1992.5799](https://doi.org/10.3406/lfr.1992.5799)

Conseil scientifique : M. ARRIVÉ, A.-M. BERTHONNEAU, H. BESSE, J.-Cl. CHEVALIER, J.-L. CHISS, J. DUBOIS, P. ENCREVÉ, M. GROSS, A. GUILLET, R. LAGANE, H. MESCHONNIC, H. MITTERAND, J. PEYTARD, J. PINCHON, A. REY, J. REY-DEBOVE, N. RUWET, A. ZRIBI-HERTZ.

Comité de direction : A.-M. BERTHONNEAU, H. BESSE, J.-L. CHISS, A. GUILLET, A. ZRIBI-HERTZ.

Responsable éditoriale : Danielle LEEMAN.

Chargée de fabrication : Martine TOUDERT.

SOMMAIRE

B. CALLEBAUT : Présentation	3
J. MOESCHLER : Une, deux ou trois négations ?	8
C. MULLER : La négation comme jugement	26
R. FOREST : L'interprétation des énoncés négatifs	35
H. NØLKE : <i>Ne... pas</i> : négation descriptive ou polémique ? Contraintes formelles sur son interprétation	48
V. ALLOUCHE : Négation, signification et stratégies de parole ..	68
C. HELDNER : Sur la quantification négative	80
D. GAATONE : <i>De</i> négatif entre la syntaxe et la sémantique. Réflexions sur quelques propriétés du déterminant <i>de</i>	93
P. ATTAL : Commentaire critique de <i>A Natural History of Negation</i> , Laurence Horn, Chicago University Press, 1989 .	103
Bibliographie générale	123

Abonnements 1991	{	tarif France	230 F.
		tarif export	270 F.

Adressez-vous à votre fournisseur ou à votre libraire habituels, ou à :

C.D.R. CENTRALE DES REVUES — Langue française
11, rue Gossin 92543 MONTRouGE CEDEX FRANCE
Tél. : 46-56-52-66 — Télex : 270 004

LANGUE FRANÇAISE

LES NÉGATIONS

B. CALLEBAUT



UNE, DEUX OU TROIS NÉGATIONS ?

1. Introduction

Il est symptomatique de constater que la plupart des études sur la négation en langue, que ce soit dans une perspective descriptive ou théorique, interrogent le nombre de négations nécessaires pour rendre compte des faits empiriques. De manière schématique, on peut définir les positions suivantes.

(i) Les tenants d'une négation unique : dans ce groupe, on distingue (cf. Horn 1985) ceux pour lesquels la négation est ambiguë sémantiquement, et ceux pour lesquels la négation a des usages pragmatiques différents ;

(ii) Les tenants de deux négations : ici, les oppositions entre types de négation fonctionnent selon les différents niveaux d'analyse : syntaxique (négation de phrase / négation de constituant), sémantique (négation interne / négation externe), pragmatique (négation propositionnelle / négation illocutionnaire, négation descriptive / négation polémique) ;

(iii) Les tenants de trois négations : ici, l'opposition classique se situe au niveau fonctionnel entre négation descriptive, négation polémique et négation métalinguistique (cf. Anscombe 1977, Ducrot 1984).

Cette classification est un peu caricaturale, car les objectifs de ces travaux ne sont pas identiques. On peut, à ce titre, distinguer deux orientations dans les classifications de la négation : une orientation descriptive, centrée sur le problème spécifique de la négation, et une orientation théorique, centrée sur la frontière entre la sémantique et la pragmatique. Dans cette contribution, je ne m'intéresserai qu'aux travaux d'orientation théorique. Mon but sera de discuter les enjeux de certaines positions sur la négation et notamment sur les rapports entre sémantique et pragmatique. Pour ce faire, je discuterai principalement deux approches de la négation, celle de Horn (1985) et la position polyphonique de Ducrot (1984), réactualisée récemment dans Nölke (1990) et ici-même. J'aurai à ce titre l'occasion de revenir sur le traitement unifié formulé dans Moeschler (1991), basé sur l'analyse des principaux emplois de la négation répertoriés dans Moeschler (1982).

2. Théories de l'ambiguïté et théories de l'univocité

Dans un remarquable article, Horn (1985) formule très clairement le problème posé par la négation dans le cadre des théories sémantiques et pragmatiques

d'orientation formelle. Il distingue deux approches, représentatives des travaux en philosophie du langage et en pragmatique, l'approche de l'ambiguïté (*the ambiguous approach*) et l'approche de l'univocité (*the monogist approach*), dont il se démarque pour adopter une troisième voie donnant lieu à une distinction fondamentale entre négation descriptive et négation métalinguistique.

2.1. Les théories de l'ambiguïté

Les théories de l'ambiguïté consistent à assigner à la négation une ambiguïté sémantique entre négation primaire ou interne et négation secondaire ou externe. L'exemple illustrant le mieux cette opposition est celui du roi de France, dont on dira, selon les traditions, qu'il est chauve ou sage, et dont la forme positive (1) donne lieu à l'analyse non présuppositionnelle (1') (cf. Russell, 1905) et sa forme négative (2) aux deux lectures (2') et (2'') :

- (1) L'actuel roi de France est chauve.
 (1') $\exists x (Rx \wedge (\forall y)(Ry \rightarrow y = x) \wedge Cx)$
 (2) L'actuel roi de France n'est pas chauve.
 (2') $\exists x (Rx \wedge (\forall y)(Ry \rightarrow y = x) \wedge \neg Cx)$
 (2'') $\neg \exists x (Rx \wedge (\forall y)(Ry \rightarrow y = x) \wedge Cx)$

On parlera de négation interne pour (2'), car la négation est interne à la fonction propositionnelle qui est dans la portée du quantificateur, alors que la négation est externe en (2''), car elle est extérieure, ou externe, à l'ensemble de la formule quantifiée (i.e. de la proposition). On notera que ces deux lectures, qui signifient respectivement que l'individu dont on prédique qu'il est roi de France n'est pas chauve et qu'il est faux qu'il existe un individu roi de France-chauve, correspondent à ce que l'on qualifie depuis l'introduction de la notion de présupposition de *lecture conservant le présupposé* et de *lecture niant le présupposé*. Dans l'analyse russellienne présentée ici, la proposition (1'), tant en (2') que en (2''), est fautive, bien que les conditions de vérité de (2') et de (2'') ne soient pas identiques.

Dans la version russellienne, l'ambiguïté n'est pas lexicale, mais de portée, comme le montrent les formes logiques (2') et (2''). La version lexicaliste de la théorie de l'ambiguïté est donnée par Strawson (1971), pour lequel l'assertion d'une description définie comme *l'actuel roi de France* engage le locuteur à son existence : la proposition existentielle « il existe un actuel roi de France » n'est pas assertée, mais impliquée. Un énoncé qui ne satisfait pas cette « présupposition existentielle » ne pourrait pas être considéré comme faux : il ne peut recevoir de valeur de vérité (il n'est ni vrai ni faux), ce qui, en termes d'usage linguistique, signifie qu'il n'a pas de sens¹.

1. Il est à noter qu'un grand nombre de travaux de logique ont tenté de rendre compte du problème de défaut de présupposition existentielle à l'aide de logiques à trois valeurs, en introduisant à côté des valeurs Vrai et Faux une troisième valeur Neutre (ni vrai ni faux). La table de vérité suivante permet de distinguer les deux négations interne ($\neg P$) et externe (\bar{P}) :

P	$\neg P$	\bar{P}
V	F	F
F	V	V
N	N	V

2.2. Les théories de l'univocité

Les théories de l'univocité partent du principe qu'il n'y a aucune évidence, ni logique, ni linguistique, à considérer la négation comme sémantiquement ambiguë. Le principe méthodologique adopté (cf. notamment Kempson 1975, Gazdar 1979, Boër & Lycan 1976) consiste en ce que Grice (1978) a appelé le principe du « rasoir d'Occam modifié ». Ce principe prescrit de ne pas multiplier les significations d'un morphème, et à chercher une solution pragmatique, i.e. gouvernée par des principes généraux liés à la conversation et à l'inférence. Dans le cas qui nous intéresse, plutôt que de considérer la négation comme ambiguë, lexicalement ou par portée, les tenants des théories de l'univocité proclament qu'il n'y a qu'une seule négation (la négation logique) et que les cas de négation externe comme (2) ne correspondent pas à une négation de présupposition, mais à un cas d'implication conventionnelle. Or, il a été montré que les implications conventionnelles, qui sont, on le rappellera, non prédictibles, non annulables, détachables et non calculables, ne contribuent pas aux conditions de vérité. Ceci peut être illustré de la manière suivante (cf. Horn 1985, d'après Karttunen & Peters 1979). Dans le cadre de la sémantique intensionnelle, on peut montrer que (3a) non seulement implique (4), mais en plus a les mêmes conditions de vérité, puisque (4) implique aussi (3a). Cela dit, la différence entre (3a) et (4), si elle ne tient pas aux conditions de vérité, réside dans l'implication conventionnelle de (3a), i.e. (3c), qui est également implicite par le correspondant négatif (3b) de (3a) :

- (3) a. Jean est parvenu (*managed*) à résoudre le problème.
 b. Jean n'est pas parvenu à résoudre le problème.
 c. Le problème était difficile à résoudre.
- (4) Jean a résolu le problème.

Si donc les implications conventionnelles font partie du sens de la phrase, mais ne contribuent pas à ses conditions de vérité, on peut en conclure que la négation, qui, elle, affecte les conditions de vérité de la phrase, n'est pas responsable, soit comme lexème ambigu, soit par portée, des problèmes posés par les exemples distinguant deux types de négation.

Horn fait d'ailleurs remarquer que le problème de la négation est d'une certaine manière analogue à celui des « ambiguïtés » lexicales pour des noms comme *chien* en

La négation externe fait donc d'une proposition dont la valeur de vérité est indéterminée une proposition vraie (la négation interne ne faisant que conserver sa valeur indéterminée). Ainsi, une phrase comme *Le roi de France n'est pas chauve, car il n'y a pas de roi de France*, dans laquelle la proposition « le roi de France est chauve » a la valeur N, reçoit une valeur de vérité V.

Une autre version des logiques à trois valeurs consiste à distinguer les deux négations non pas en termes lexicaux (distinction entre \neg et \rightarrow) mais en termes de portée. L'idée est que chaque proposition est transformée, syntaxiquement, par l'introduction d'un connecteur unaire t (« il est vrai que ») qui assigne une valeur de vérité V ou F à la formule P. La sémantique de t et de \neg est donnée par la table de vérité suivante :

P	t (P)	\neg t (P)
V	V	F
F	F	V
N	F	V

La seule différence avec la version lexicaliste est qu'une valeur neutre est interprétée par t comme fautive. Mais les valeurs de vérité assignées à \neg t (P) sont identiques à celles de P. On obtient ainsi une définition non lexicale, en termes de portée, de la négation externe.

(5) (ambiguïté entre « exemplaire de l'espèce canine » et « exemplaire mâle de l'espèce canine ») et pour des verbes comme *marier* en (6) (ambiguïté entre la lecture distributive et la lecture réciproque) :

- (5) Jean a acheté un nouveau chien.
 (6) Jean et Marie sont mariés.

Un exemplaire similaire peut être donné par le traitement de *et*. À première vue, il semble que le fait de pouvoir distinguer deux sens de *et*, le *et* logique et le *et* temporel (« et ensuite ») soit une solution à la lecture préférentiellement temporelle de *et* en (7) :

- (7) Jean sortit ses clés et ouvrit la porte.

Mais outre le fait qu'une telle relation est maintenue dans le cas d'une syntaxe parataxique (cf. (8)), on se trouve bien démuné pour expliquer l'interprétation de (7), explicitée en (9), dans laquelle les deux conjoints décrivent des actions simultanées (cf. Wilson 1990) :

- (8) Jean sortit ses clés. Il ouvrit la porte.
 (9) Pendant que Jean sortait ses clés d'une main, il_{Jean} ouvrit la porte de l'autre.

Une solution pragmatique semble donc préférable, qui explique par des principes indépendants (maximes conversationnelles, principe de pertinence) les connotations temporelles associées à ce connecteur².

Cela dit, le point crucial des théories de l'univocité est, du point de vue empirique, la constatation que dans les langues qui différencient morphologiquement plusieurs négations, l'opposition à laquelle conduisent les théories de l'ambiguïté n'est jamais exprimée. Pour reprendre l'exemple du français, les différences entre les formes de la négation données en (10) ne peuvent illustrer l'opposition négation interne / négation externe³ :

- (10) (ne)... pas/point/aucun/personne/jamais/rien

3. Les deux négations de Horn : négation descriptive et négation métalinguistique

La position de Horn est une synthèse des approches de l'ambiguïté et de l'univocité. Pour Horn, si la négation est ambiguë (ce qu'il concède aux approches de l'ambiguïté), elle ne l'est pas sémantiquement, mais pragmatiquement. Nous verrons plus loin qu'une question importante, celle du rapport entre sémantique de la négation et pragmatique de la négation, n'est pas explicitement résolue dans son approche et que, notamment, les conditions d'emploi des deux types de négation qu'il

2. On trouvera une discussion du problème de *et* dans le cadre des approches greciennes de la théorie de la pertinence dans Wilson (1990) et Carston (1988), (1990). Dans Luscher & Moeschler (1990), nous développons une approche différente, qui assigne à *et* non pas un statut de lexème ambigu sémantiquement, mais un ensemble d'instructions pragmatiques (définies comme un ensemble de chemins dans un graphe) responsables de toutes les interprétations associées à ses emplois. Je donnerai à la fin de cet article une version parallèle de la négation.

3. Muller (1991) parle de semi-négation pour les formes du type *ne... jamais, ne... personne, ne... aucun*, etc.

distingue ne sont pas déterminées⁴. En d'autres termes, sa position consiste à reconnaître deux types d'emplois irréductibles de la négation, les emplois de négation descriptive et les emplois de négation métalinguistique, qui illustrent non seulement des propriétés logiques et sémantiques, mais encore des propriétés pragmatiques et fonctionnelles différentes. À la base de sa théorie se trouvent trois ensembles de phénomènes : (i) le refus de l'assimilation (classique dans l'approche de l'ambiguïté) entre négation et fausseté ; (ii) la notion d'ambiguïté pragmatique ; (iii) le caractère non vériconditionnel des usages de la négation métalinguistique.

3.1. Négation et fausseté

L'une des erreurs des approches sémantiques de la négation (et notamment des théories de l'ambiguïté) est d'assimiler la négation linguistique et le connecteur logique \neg . Que certains emplois de la négation linguistique soient assimilables aux propriétés formelles et sémantiques de la négation logique n'enlève pas le caractère fallacieux de l'association négation linguistique-négation logique. J'ai montré ailleurs (Moeschler, 1982) le hiatus entre marque linguistique de la négation et négation sémantique (i.e. fausseté). Le point crucial soulevé par Horn est ici que les approches sémantiques ne peuvent pas faire une distinction, pertinente pour la négation, entre la vérité d'une proposition et son assertabilité (cf. Grice 1967). Cette distinction, appliquée à la négation, implique que la négation peut affecter soit la vérité d'une proposition, soit son assertabilité. L'exemple donné par Grice est remarquable, car il est basé sur les propriétés sémantiques des connecteurs logiques, ici du « si » conditionnel. (11) ne peut, selon Grice, être interprété d'après la table de vérité donnée en (12), car son assertion n'engage pas à l'assertion de P et à l'assertion de non-Q, comme le prévoit le postulat de sens (13) dérivé des tables (12) et (14) :

(11) Il n'est pas vrai que si X prend de la pénicilline, il ira mieux.

(11') non (si P, alors Q)

(11'') $\neg (P \rightarrow Q)$

(12)	P	Q	$P \rightarrow Q$	$\neg (P \rightarrow Q)$
	V	V	V	F
	V	F	F	V
	F	V	V	F
	F	F	V	F

(13) $\neg (P \rightarrow Q) \equiv P \wedge \neg Q$

(14)	P	Q	$\neg Q$	$P \wedge \neg Q$
	V	V	F	F
	V	F	V	V
	F	V	F	F
	F	F	V	F

Ce que fait le locuteur de (11), ce n'est pas nier la conditionnelle « si P alors Q », ce qui le conduirait à admettre simultanément P (X prend de la pénicilline) et non-Q (X

4. En fait, Horn propose un test de reconnaissance de la négation descriptive, à savoir l'incorporation.

ne guérira pas), mais plutôt asserter sa répugnance à asserter cette proposition (« asserting his unwillingness to assert that proposition », Horn 1985, 138). En d'autres termes, en assertant « il n'est pas vrai que si P, alors Q », le locuteur refuse d'asserter « si P, alors Q » plutôt qu'il ne nie la conditionnelle. Cette différence entre la négation d'une proposition et le refus d'asserter une proposition constitue, pour Horn, un argument important en faveur de deux négations.

3.2. Ambiguïtés pragmatiques

La notion d'ambiguïté pragmatique a été illustrée par un certain nombre de faits, qualifiés généralement de sémantiques. D'une manière générale, on dira qu'une phrase est ambiguë pragmatiquement si, et seulement si, lorsqu'elle est utilisée, elle donne lieu à plus d'une interprétation. Par *interprétation*, il faut ici entendre la découverte du sens du locuteur⁵, à savoir de ce que le locuteur avait l'intention de communiquer. Une ambiguïté pragmatique n'est pas le résultat d'un calcul compositionnel. L'exemple de l'interprétation de la négation d'une conditionnelle permet de distinguer clairement entre la signification sémantique compositionnelle et l'interprétation pragmatique de l'énoncé.

Les exemples classiques d'ambiguïté pragmatique font intervenir les données suivantes :

(i) L'opposition entre usage référentiel et usage attributif d'une description définie (cf. Donnellan 1971) :

(15) Le meurtrier de Smith est fou.

(15') Usage référentiel : l'individu particulier (auquel le locuteur réfère par le syntagme *le meurtrier de Smith*) est fou.

(15'') Usage attributif : qui que ce soit qui a tué Smith est fou.

(ii) Les phrases contenant des auxiliaires de mode, comme *devoir* ou *pouvoir*, sont ambiguës pragmatiquement entre le sens épistémique et le sens déontique :

(16) Jean devrait être à Genève aujourd'hui.

(16') Usage épistémique : selon mes calculs, Jean est probablement à Genève aujourd'hui.

(16'') Usage déontique : il serait dans l'intérêt de Jean d'être à Genève aujourd'hui.

L'ambiguïté est pragmatique, car les sens épistémiques et déontiques sont le résultat d'utilisation de règles implicites et de données contextuelles différentes.

(iii) Les Prédicats scalaires : un quantificateur comme *quelques* + N en (17) reçoit deux interprétations, sélectionnées par le contexte : l'une convoquant une implication (17') (à limite inférieure et supérieure) et l'autre ne convoquant pas une telle implication (17'') :

(17) Quelques hommes sont misogynes.

(17'') Quelques hommes, mais pas tous les hommes, sont misogynes.

(17") Quelques hommes, si ce n'est tous, sont misogynes.

L'hypothèse de Horn est que les emplois de la négation, au même titre que ceux des descriptions définies, des modaux et des prédicats scalaires, donnent lieu à des ambiguïtés pragmatiques.

3.3. La non-vériconditionnalité de la négation métalinguistique

La notion de négation métalinguistique se rattache à un ensemble d'énoncés dans lesquels la négation n'a pas de propriété vériconditionnelle. Le meilleur exemple donné par Horn pour montrer le caractère non vériconditionnel de la négation métalinguistique est celui des phénomènes scalaires, dans lesquels la négation métalinguistique ne nie pas une proposition, mais une implicite conversationnelle. Par exemple, si Jean a quatre enfants, le même état de chose peut être décrit par la proposition « Jean a trois enfants » et par « Jean n'a pas trois enfants », comme le montrent les exemples (18) :

(18) a. Jean a trois enfants — en effet, il en a quatre.

b. Jean n'a pas trois enfants, il en a quatre⁶.

(18a) est tout à fait acceptable. Logiquement, si Jean a quatre enfants, alors il en a trois. Ce qui paraît bizarre, c'est qu'on devrait s'attendre, par contraposition, à ce que si Jean n'a pas trois enfants, il n'en ait pas quatre (mais deux, un ou zéro). Plus explicitement, nous devrions avoir :

(19) a. si 4 enfants, alors 3 enfants

b. si (non 3 enfants), alors (non 4 enfants)

La relation obtenue dans (18b) est donc l'inverse de (19b), à savoir

(19) c. si (non 3 enfants), alors 4 enfants.

Comment expliquer cette bizarrerie logique, qui ne l'est pas du tout du point de vue pragmatique ? L'explication de Horn passe par la différence entre la sémantique des prédicats scalaires (leurs conditions de vérité) et leur pragmatique (déterminant leurs implicites conversationnelles). Les prédicats scalaires (comme *trois*, *possible*, *quelques*, *aimer*, etc.) sont sémantiquement inférieurement liés (*lower-bound*) et pragmatiquement supérieurement liés (*upper-bound*), si le contexte le permet, par implicite conversationnelle. Ainsi, si je sais que Jean a quatre enfants, il est non pertinent de communiquer à mon auditeur qu'il en a trois, bien que ce soit logiquement vrai, et ce, en vertu de la deuxième maxime de quantité (« ne donnez pas plus d'information qu'il n'est requis », Grice 1975, 45). On comprend ainsi à la fois la possibilité de (18b) relativement à (18a) et à (18c), et le caractère non vériconditionnel de la négation. Celle-ci, en (18b), ne touche pas la proposition « Jean a trois enfants » (elle est toujours vraie), mais son implicite conversationnelle (« Jean a trois et seulement trois enfants »).

6. La négation en jeu ici n'est pas la même que dans (18c) :

(18c) Jean n'a pas trois enfants mais deux.

Dans (18b), la négation est métalinguistique, dans (18c), elle est descriptive (au sens de Horn, à savoir vériconditionnelle) et polémique (au sens de Ducrot, à savoir s'opposant à une assertion préalable).

3.4. Les exemples non classiques de négation métalinguistique

Jusqu'à présent, j'ai indiqué les arguments formulés par Horn pour justifier le recours à une notion pragmatique, celle de négation métalinguistique, dont les effets, non vériconditionnels, se distinguent de ceux de la négation logique. À première vue, la définition que donne Horn de la négation métalinguistique n'est pas différente de celle que donne Ducrot (1972, 38)⁷ :

(20) Définition de Ducrot : la négation métalinguistique indique le rejet d'un énoncé préalable.

(21) Définition de Horn : l'usage de la négation métalinguistique implique l'annonce par le locuteur de sa répugnance à affirmer quelque chose d'une manière donnée, ou à accepter telle quelle l'affirmation de quelqu'un d'autre.

La définition de Horn est plus précise, en ce sens qu'elle concerne principalement les emplois échoïques, que ceux-ci portent sur le contenu ou sur la forme. Voici un ensemble caractéristique d'exemples (principalement tirés de l'article de Horn) qui ne peuvent être qualifiés de métalinguistiques dans l'acceptation de Ducrot :

(22) Quelques hommes ne sont pas chauvins, tous les hommes sont chauvins.

(23) (Est-ce que tu as coupé le viande ?)

Non, je n'ai pas « coupé le viande », j'ai coupé la viande.

(24) Nous n'avons pas eu une relation / fait l'amour, nous avons baisé.

(25) Je ne suis pas sa fille — il est mon père (Wilson 1975, 152).

(26) Mitterrand n'est pas Tonton, il est le Président de la République.

(27) Pour un pessimiste comme lui, le verre n'est pas à moitié plein, il est à moitié vide.

Dans tous ces exemples, la négation n'est pas descriptive. Elle ne vise pas à décrire un état de chose comme n'étant pas le cas, elle porte plutôt sur un énoncé ou un fragment d'énoncé que le locuteur refuse dans sa forme ou dans son fond. À ce titre, l'énoncé n'est pas utilisé, il est mentionné.

4. Deux ou trois négations ?

L'analyse de Horn, pour pertinente qu'elle soit, mérite cependant discussion. Son point fort consiste principalement à montrer que la négation peut avoir des emplois non vériconditionnels, ou, en d'autres termes, à montrer que la négation, lorsqu'elle n'est pas descriptive, ne consiste pas simplement à refuser un énoncé antérieur, ou l'acte qu'il permet d'accomplir.

Cela dit, une catégorie de négation, utilisée en contre-point de la négation descriptive, semble laissée pour compte : la négation polémique de Ducrot (1973), ou négation polyphonique. Ainsi, un énoncé comme (28) peut-il être rangé dans la catégorie de la négation métalinguistique ?

7. Horn (1985, 139, note 11) remarque que Ducrot qualifie le deuxième type de négation « métalinguistique » (Ducrot 1972), terme remplacé en 1973 par « négation polémique ». Ce n'est que dans Ducrot (1984) qu'il distingue négation polémique et négation métalinguistique (cf. § 4).

(28) (L'incursion turque au Kurdistan irakien).

Ankara n'a toujours pas annoncé la date de retrait de ses troupes (titre du *Monde*, 13/8/91).

Si (28) n'est pas une reprise en mention d'un énoncé du type (29), rien n'interdit de penser, selon l'analyse polyphonique classique (cf. Ducrot 1984), qu'il y fait allusion :

(29) Ankara a (?déjà) annoncé le retrait de ses troupes.

Entre la référence allusive et la mention, il semble y avoir une différence significative, celle que représente le concept de négation polémique ou polyphonique.

L'analyse de Ducrot (1984) consiste donc à considérer trois types de négation :

(i) La négation métalinguistique qui « contredit les termes mêmes d'une parole effective à laquelle elle s'oppose » (Ducrot 1984, 217). La cible de l'énoncé négatif est le locuteur de l'énoncé positif et peut soit annuler les présupposés (30) soit avoir un effet majorant (de surenchérissement) (31) :

(30) Pierre n'a pas cessé de fumer ; en fait il n'a jamais fumé de sa vie.

(31) Pierre n'est pas intelligent, il est génial.

(ii) La négation polémique, elle, correspond à la négation polyphonique : dans ce cas, l'opposition n'est pas entre locuteurs, mais entre le locuteur de l'énoncé négatif et l'énonciateur qu'il met en scène. Contrairement à la négation métalinguistique, majorante et annulant les présupposés, la négation polémique est abaissante et conserve les présupposés.

(iii) Le troisième type de négation est la négation descriptive, définie comme un dérivé délocutif de la négation polémique⁸. Si Ducrot conserve la distinction entre négation descriptive et négation polémique, c'est parce que tout énoncé négatif, qui n'est pas nécessairement une réfutation d'un dire, ni d'une pensée, convoque, fictivement, un dialogue polémique. La négation descriptive a les mêmes propriétés que la négation polémique : elle est abaissante et conserve les présupposés.

Si la relation entre la négation polémique et la négation descriptive est précisée par la notion de dérivation délocutive, Ducrot n'explique pas la possibilité d'une relation entre négation polémique et négation métalinguistique⁹. On est donc obligé de conclure à l'existence de deux types irréductibles de négation, la **négation polémique** (ou négation polyphonique) et la **négation métalinguistique**. Sur ce point, les analyses de Ducrot et de Horn semblent converger. Mais il existe un certain nombre de divergences, internes et externes à ces deux conceptions de la négation :

8. Cf. Anscombe (1979) pour une description générale de la délocutivité. Anscombe (1979, 72) définit ainsi la délocutivité généralisée : « un morphème M, ayant à l'origine une valeur sémantique S (...) donne naissance à un morphème M* dont la valeur sémantique S* contient une allusion à l'emploi, en énonciation, de M avec la valeur S ».

9. Nølke (1990) et ici-même propose une description de la négation basée sur la négation polémique. Selon lui, la négation descriptive est dérivée de la négation polémique et ce processus de dérivation est guidé par un certain nombre de contextes linguistiques, bloquant ou déclenchant la lecture descriptive. Cela dit, la relation entre négation polémique et négation métalinguistique n'est explicitée ni au plan formel, ni au plan fonctionnel.

(i) Divergences internes :

a. la négation descriptive de Horn est vériconditionnelle ; la négation descriptive de Ducrot n'est pas vériconditionnelle, mais polémique (plus exactement un dérivé délocutif de la négation polémique) et n'est pas, de ce fait, réductible à un connecteur logique ;

b. la négation métalinguistique de Ducrot ne concerne que les cas de refus de présupposés et d'emplois majorants ; la négation métalinguistique de Horn, les cas de mention et de négation d'implication conversationnelle.

(ii) Divergences externes :

a. la distinction entre négation descriptive et négation métalinguistique chez Horn est une distinction pragmatique : la négation métalinguistique touche les aspects non vériconditionnels de la phrase, la négation descriptive ne touche que ses aspects vériconditionnels ;

b. la distinction entre négation polémique et négation métalinguistique chez Ducrot est basée sur sa théorie de l'énonciation : les deux négations consistent dans le refus d'un point de vue, mais les responsables de ces points de vue divergent dans les deux cas (locuteur pour la négation métalinguistique, énonciateur pour la négation polémique).

Cela dit, et malgré ces différences, il semble difficile de faire l'impasse sur ces deux types de négation. La réponse à la question posée en tête du paragraphe ne fait pas de doute : il y a deux négations en français.

5. Une solution unifiée de la négation

Dans un article récent (Moeschler 1991a), j'ai proposé un traitement unifié de la négation, basé à la fois sur le rejet d'une description ascriptiviste de la négation (la négation comme refus d'une assertion préalable) et d'une description polyphonique. J'ai proposé un traitement inférentiel basé sur la théorie de la pertinence de Sperber & Wilson (1989), traitement recourant à un schéma d'inférence, l'inférence invitée (cf. Geis & Zwicky 1971). Cette analyse peut se résumer de la manière suivante :

(i) Le traitement de tout énoncé négatif non-P impose un contexte d'interprétation formé d'une assomption (hypothèse) contextuelle de forme (si P alors Q).

(ii) Selon l'inférence invitée, la conjonction de non-P et de (si P alors Q) permet de tirer l'implication contextuelle non-Q, comme le montre (32) :

(32)	entrée	(i)	non-P
		(ii)	si P alors Q
	sortie		non-Q

Dans l'article en question, j'ai tenté de montrer que ce schéma d'inférence s'appliquait sans difficulté aux cas suivants : négation descriptive (33), négation polémique (34)-(35), négation métalinguistique (emploi majorant (36), négation illocutionnaire (37), rejet du présupposé (38)) :

(33) (A ouvre les volets un matin de vacances et dit à B)
Il ne fait pas beau.

- (34) (A : X est un garçon intelligent.)
 B : Mais il n'est pas sérieux pour autant.
- (35) Pierre n'est pas grand : il est petit.
- (36) Pierre n'est pas grand : il est immense.
- (37) Je ne te promets pas d'être à l'heure.
- (38) Je ne regrette pas que Paul soit décédé, puisqu'il se porte comme un charme.

Je pense que, dans ses grandes lignes, mon analyse peut être maintenue, mais qu'elle doit être amendée pour rendre compte des cas de négation métalinguistique en mention. Je distinguerai donc huit types d'emplois de la négation : les exemples (33) à (38) plus les exemples de négation métalinguistique de Horn que je réduirai ici à deux types importants — rejet d'une implicite conversationnelle (39) et rejet d'une énonciation (40) :

(39) Jean n'a pas trois enfants, il en a quatre.

(40) (Est-ce que tu as coupé le viande ?)
 Non, je n'ai pas « coupé le viande », j'ai coupé la viande.

(i) **Négation descriptive.** Supposons que le locuteur A énonce (33) et que le contexte (41) soit cognitivement accessible pour son interlocuteur B :

- (33) Il ne fait pas beau.
 (41) S'il fait beau, A et B iront à la plage.

L'implication contextuelle (42) sera alors facilement inférable par le schéma de règle (32) :

(42) A et B n'iront pas à la plage.

L'énoncé (33), ici, est neutre du point de vue de la création du contexte. Supposons maintenant qu'un élément adverbial expressif joue le rôle de déclencheur, comme en (43) :

- (43) a. Chic ! il ne fait pas beau.
 b. Zut ! il ne fait pas beau.

Dans chaque cas, ce qu'ajoute l'élément expressif au contexte nécessaire pour l'interprétation, c'est une indication sur l'attitude propositionnelle de A : désir de ne pas aller se baigner, ou désir d'aller se baigner. Mais en aucun cas, et quel que soit le contexte accessible, il ne peut y avoir de compatibilité entre (43a) et une prémisses implicite négative ou entre (43b) et une prémisses implicite positive.

(ii) **Négation polémique (1) : concession et réfutation.** La structure concessive de (34) fonctionne différemment de la rectification (35). En (34), l'énoncé de B rejette non pas l'assertion de A, mais une de ses implications contextuelles (à savoir « X est sérieux ») :

- (34) (A : X est un garçon intelligent.)
 B : Mais il n'est pas sérieux pour autant.

Le contexte nécessaire à une telle implication est donné par (44) :

(44) Si X est intelligent, alors X est sérieux.

L'intérêt de cet emploi est qu'il suppose une contradiction entre l'énoncé négatif (non-P) et l'implication contextuelle provoquée par la conjonction de (34A) et (44), comme le montre (45) :

- | | | | |
|------|--------|------|--|
| (45) | entrée | (i) | X est intelligent |
| | | (ii) | si X est intelligent alors X est sérieux |
| | sortie | | X est sérieux. |

Le détour implicite par (45) n'est qu'apparent, dans la mesure où son absence rendrait la connexion non pertinente. On notera que la lecture concessive est ici commandée par *pour autant*. Dans la version forte de (34), donnée en (46), c'est la lecture réfutative qui prime — l'énoncé de B incite à inférer la négation de l'énoncé de A :

- (46) (A : X est intelligent)
 B : Il n'est pas sérieux.

L'implication contextuelle selon laquelle « X n'est pas intelligent » est obtenue par contraposition :

- | | | | |
|------|--------|-------|--|
| (47) | entrée | (i) | X est intelligent (46A) |
| | | (ii) | si X est intelligent, X est sérieux (assomption contextuelle) |
| | | (iii) | X n'est pas sérieux (46B) |
| | | (iv) | si X n'est pas sérieux, X n'est pas intelligent (contraposé de (ii)) |
| | sortie | | X n'est pas intelligent. |

(iii) **Négation polémique (2) : rectification.** Les emplois de rectification, avec négation abaissante, sont généralement considérés comme des cas de négation polémique (cf. Anscombe & Ducrot 1977, Moeschler 1982), de par les propriétés de la négation (substituable par *non (pas)* et insertion possible de *mais-SN*). Le traitement que j'ai donné de ces exemples est lexical, dans la mesure où je postule une règle lexicale du type (48) pour rendre compte de (35) :

- (35) Pierre n'est pas grand : il est petit.
 (48) grand (X, pour Y) → non-petit (X, pour Y).

L'inférence invitée permet d'obtenir comme sortie de la règle (49) le prédicat rectificatif :

(49) non-grand (X, pour Y) → petit (X, pour Y).

(iv) **Négation métalinguistique (1) : emplois majorants.** Les exemples de rectification avec négation majorante appliquent le même principe, mais sur une règle de redondance lexicale. Ainsi, pour rendre compte de (36), la règle (50) sera convoquée, qui, par inférence invitée, produit (51) :

- (36) Pierre n'est pas grand : il est immense.
 (50) grand (X, pour Y) → non-immense (X, pour Y).
 (51) non-grand (X, pour Y) → immense (X, pour Y).

Cette solution peut paraître ad hoc, car elle ne permet pas, à première vue, de distinguer laquelle parmi les deux règles (48) et (50) il faut choisir, et a fortiori laquelle des règles (49) et (51) produira l'effet escompté. En fait, la sélection de l'une ou l'autre

règle implique ici le recours à certains principes liés aux concepts scalaires. L'un de ces principes stipule que tout domaine quantitatif définit une zone de validité dans laquelle un objet O possédant une propriété P est lié à une propriété P', où P' implique non-P. Par exemple, le domaine en question contient la zone définie par la propriété P (*grand*) et P' (*petit*), mais pas la zone définie par P (*grand*) et un P'' supérieurement lié à P (*immense*). Ainsi, si (36), comme usage métalinguistique, est tout à fait possible, (52), qui devrait être acceptable, ne l'est pas, à cause du principe scalaire :

(52) ? X n'est pas grand, il est minuscule.

Ceci est lié au statut ad hoc de la règle suivante :

(53) grand (X, pour Y) → non-minuscule (X, pour Y).

(v) **Négation métalinguistique (2) : rejet d'une implicitation.** Un des arguments essentiels de Horn pour la négation métalinguistique est donné par les prédicats scalaires dont la négation revient à un rejet d'une implicitation conversationnelle, à savoir (54) pour l'exemple (39) :

(39) Jean n'a pas trois enfants, il en a quatre.

(54) Jean a trois et seulement trois enfants.

Dans le cadre de l'approche unifiée, on obtient exactement le même résultat, à savoir l'annulation de l'implicitation conversationnelle à partir de la règle (55) et de l'inférence invitée (56) :

(55) 3 enfants → non (4 enfants).

(56) non (3 enfants) → 4 enfants.

(vi) **Négation métalinguistique (3) : rejet d'une énonciation.** Le deuxième argument de Horn pour la négation métalinguistique est constitué par les emplois de la négation qui regroupent une forme linguistique en mention, comme en (40) :

(40) (Est-ce que tu as coupé le viande ?)

Non, je n'ai pas « coupé le viande », j'ai coupé la viande.

Ce qui est en jeu n'est rien d'autre que l'énonciation (ou la mention) d'une forme linguistique (*coupé le viande*), que le locuteur refuse de prendre en charge¹⁰. Ici, l'explication passe par le renvoi à l'énonciation de la forme linguistique, comme le montrent (57) et (58), où E = énonciation :

(57) E (couper le viande) → non-E (couper la viande).

(58) non-E (couper le viande) → E (couper la viande).

L'opposition se fait ici au niveau du genre du déterminant. Mais rien n'interdit d'envisager des oppositions pertinentes de niveau linguistique inférieur, à savoir

10. Ici, le processus est assez complexe, dans la mesure où c'est la réponse (caractérisée par l'alternance des pronoms de première et de deuxième personne) qui contient la mention de l'expression. En fait, l'écho direct, qui conserve la distribution des pronoms dans les répliques, ne peut s'appliquer dans le contexte de (40) (cf. 40'). Il faudrait en effet un contexte linguistique assertif, comme le montre (40'') :

(40') (Est-ce que tu as coupé le viande ?)

*Non, est-ce que tu n'as pas « coupé le viande », est-ce que tu as « coupé la viande ».

(40'') (J'ai coupé le viande.)

Non, je n'ai pas « coupé le viande », j'ai coupé la viande.

phonologique. Il faut noter que la négation, ici, conserve un de ses aspects, à savoir sa dualité fondamentale. La relation est toujours oppositive, créatrice d'un contraste entre deux dimensions pertinentes d'un phénomène. Mais elle ne conserve pas la propriété fondamentale de la négation logique, à savoir son aspect vériconditionnel : ce qui est touché par la négation en (57) et (58), ce n'est pas la dimension vériconditionnelle de l'énoncé, mais son assertabilité, ou plus simplement son énonciation.

Nous avons examiné l'ensemble des emplois pertinents de la négation discutés dans ce travail. J'aimerais néanmoins prolonger cet exercice par l'examen de deux autres emplois métalinguistiques de la négation, celui de la négation illocutionnaire d'une part et celui de la négation affectant les présupposés d'autre part.

(vii) **Négation illocutionnaire.** Comme l'a observé Lyons (1977), la négation illocutionnaire, qui affecte un verbe performatif, a un effet différent de la négation dite propositionnelle, qui n'affecte que le contenu propositionnel de l'énoncé : si un acte illocutionnaire de forme logique F (\neg P) est toujours un acte de force illocutionnaire F, un acte de forme logique \neg F (P) n'est plus un acte de force F. Ainsi, promettre que non-p est une promesse, alors que ne pas promettre que p n'est plus une promesse¹¹. L'explication de ce fait passe à nouveau par une double règle. Soit l'énoncé négatif (37) :

(37) Je ne te promets pas d'être à l'heure.

Le contexte d'interprétation contient, entre autres, l'assomption suivante :

(59) Le locuteur promet d'être à l'heure.

Les conditions de satisfaction d'une promesse étant admises, on peut formuler la règle d'élimination suivante (fonctionnant comme postulat de sens au sens de Gordon & Lakoff 1975) :

(60) promesse (locuteur, P) → engagement (locuteur, P).

L'inférence invitée permet alors de tirer la lecture de non-engagement (61) à partir de la règle (62) :

(61) Le locuteur ne s'engage pas à être à l'heure.

(62) non-promesse (locuteur, P) → non-engagement (locuteur, P).

(viii) **Négation présuppositionnelle.** Comment expliquer, à partir de (38), qu'on ne tire pas (63), mais (64) ?

(38) Je ne regrette pas que Paul soit décédé, puisqu'il se porte comme un charme.

(63) Paul est décédé.

(64) Paul n'est pas décédé.

Il faut noter que l'énoncé (38) sans justification donne lieu à (63), et non à (64) :

(38') Je ne regrette pas que Paul soit décédé.

11. Il est à noter que la négation n'affecte pas seulement le verbe performatif en emploi performatif, mais également le verbe performatif en emploi non performatif : *je n'ai pas promis de venir* rapporte une non-promesse, à savoir un acte de non-engagement.

Cette observation conduit à l'hypothèse suivante : la justification en *puisque* introduit une révision. Sur quoi porte la révision ? Dans les termes de Ducrot (1972), on dira que la révision concerne le présupposé, et non le posé, ou, dans les termes de Sperber & Wilson (1989), l'implicitation et non l'explicitation :

- (65) a. explicitation (posé) : le locuteur n'est pas triste que P (P = Paul est décédé).
 b. implicitation (présupposé) : P est le cas.

En quoi l'idée d'une inférence basée sur un contexte positif éclaire-t-elle l'analyse donnée en (65) ? On peut, à la vue de l'énoncé négatif (38'), convoquer le contexte (66) associé à la forme positive (38'') :

- (38'') Je regrette que Paul soit décédé.
 (66) a. le locuteur est triste que P
 b. si le locuteur est triste que P, alors P est le cas
 c. P est le cas.

Pour obtenir l'annulation de l'implicitation (65b), il faut joindre (66b), fonctionnant comme assumption contextuelle, à l'explicitation (65a), qui conduisent à l'implicitation (68) par inférence invitée, comme le montre (67) :

- (67) entrée (i) le locuteur n'est pas triste que P (65a)
 (ii) si le locuteur est triste que P, alors P est le cas (66b)
 sortie P n'est pas le cas.
 (68) P n'est pas le cas (= (64)).

6. Négation, concept et procédure

Le traitement unifié proposé pourrait être interprété comme un retour à une solution vériconditionnelle classique, qui suppose une ambiguïté sémantique entre différents types de négation (on pourrait, à ce titre, envisager que la négation est huit fois ambiguë). Une telle solution n'est pas réaliste, et je pense au contraire avoir montré que les différents cas discutés correspondent à autant d'emplois pragmatiques de la négation. Le formalisme utilisé (et plus précisément la notion d'inférence invitée) ne peut s'interpréter comme affectant les aspects uniquement vériconditionnels de l'énoncé.

J'ai fait allusion, au début du paragraphe 5, à la théorie de la pertinence. En fait, le traitement proposé n'est dépendant, dans la forme que je lui ai donnée, d'aucun principe associé à la théorie de la pertinence. J'aimerais maintenant donner deux arguments qui permettent d'intégrer une telle description à la théorie de la pertinence.

6.1. Négation et pertinence

L'une des questions que j'ai examinée dans Moeschler (1991a) est la suivante : étant donné qu'un énoncé négatif demande plus d'effort de traitement qu'un énoncé positif, quelle peut être sa pertinence ? Cette question suppose, bien entendu, que la

pertinence soit ici comprise au sens de Sperber & Wilson (1989), comme un concept comparatif : plus un énoncé produit d'effets contextuels (implication contextuelle, renforcement ou éradication d'une assumption), plus l'énoncé est pertinent ; plus l'énoncé demande d'effort de traitement, moins l'énoncé est pertinent. L'hypothèse que je ferai est que l'énoncé négatif doit être considéré comme le plus pertinent dans les circonstances, à savoir celui qui a produit un effet suffisant compensant l'effort cognitif supplémentaire imposé par le traitement de la négation.

Prenons un exemple pour discuter cette hypothèse. A demande à B, qui vient au matin d'ouvrir les volets, le temps qu'il fait. B, devant un temps maussade, peut répondre soit à l'aide d'un énoncé positif, soit à l'aide d'un énoncé négatif :

- (69) A : Quel temps fait-il ce matin ?
 B : a. Il fait gris.
 b. Il ne fait pas beau.

A strictement parler, l'énoncé le plus pertinent devrait être Ba : il nécessite moins d'effort de traitement, et son effet est a priori aussi important que celui de Bb. Si, par exemple, A et B projetaient d'aller à la plage, A en tirera l'implication contextuelle que cette sortie risque d'être annulée ; si A pensait qu'il allait à nouveau faire mauvais, ou au contraire que le temps changerait au beau, sa croyance ancienne sera respectivement confirmée ou infirmée. Autant d'effets contextuels et donc, apparemment, un rendement supérieur de Ba sur Bb. Alors pourquoi B a-t-il le choix entre ces deux énoncés ?

La question, pour être correctement posée, doit en fait tenir compte d'un point fondamental : le contexte d'interprétation de l'énoncé de B, à savoir les assumptions accessibles pour le traitement de l'énoncé. Je dirai que la pertinence de chacune des réponses dépend du contexte d'interprétation. Soient les deux contextes donnés respectivement par (70) et (71) :

- (70) S'il fait gris, A et B travailleront dans leur maison.
 (71) S'il fait beau, A et B iront à la plage.

Je dirai que dans le contexte (70), Ba est plus pertinent que Bb, et que dans le contexte (71), c'est Bb qui est plus pertinent que Ba.

6.2. Représentation et computation

Dans la théorie de la pertinence, l'opposition, classique en intelligence artificielle, entre représentation et computation joue un grand rôle, notamment pour distinguer les opérations de construction de contexte et celles de calcul inférentiel. L'une des applications de cette distinction concerne les propriétés sémantiques et pragmatiques des constructions linguistiques. L'idée de Sperber et Wilson (cf. Wilson & Sperber 1990) est que certaines expressions ont des aspects vériconditionnels, d'autres sont non vériconditionnelles¹², et que certaines expressions encodent linguistiquement des concepts, alors que d'autres encodent des procédures¹³. En combinant ces deux types

12. Les constructions non vériconditionnelles sont celles qui déclenchent des implications (conventionnelles ou conversationnelles).

13. L'encodage conceptuel est caractérisé par l'émergence d'un sens représentationnel. Ainsi, les termes

de propriétés, on obtient quatre types de constructions ou d'expressions :

- (i) les constructions conceptuelles vériconditionnelles
- (ii) les constructions conceptuelles non vériconditionnelles
- (iii) les constructions procédurales vériconditionnelles
- (iv) les constructions procédurales non vériconditionnelles.

Il me semble particulièrement intéressant de se demander à quel type de construction appartient la négation. Envisageons les choix suivants.

(a) **La négation comme expression vériconditionnelle.** La négation réduite à son sens logique (connecteur unaire vériconditionnel) correspondrait à un concept vériconditionnel. Or nous avons vu qu'un grand nombre de ses emplois (métalinguistiques) étaient non vériconditionnels (ils portent sur les aspects non vériconditionnels de la proposition). La négation ne peut donc être une expression vériconditionnelle.

(b) **La négation comme concept ou procédure.** Pour que la négation encode un concept, il faut qu'il y ait possibilité d'assigner à chacune de ses formes linguistiques et à chacun de ses emplois une même signification. Or nous avons vu qu'une des différences entre emploi descriptif et emploi métalinguistique consistait justement dans la différence entre fausseté (d'une proposition) et refus (d'une assertion). Or « fausseté » et « refus » ne sont pas identiques conceptuellement. On est donc obligé de conclure que la négation n'est pas encodée conceptuellement et qu'elle est une **expression procédurale non vériconditionnelle.**

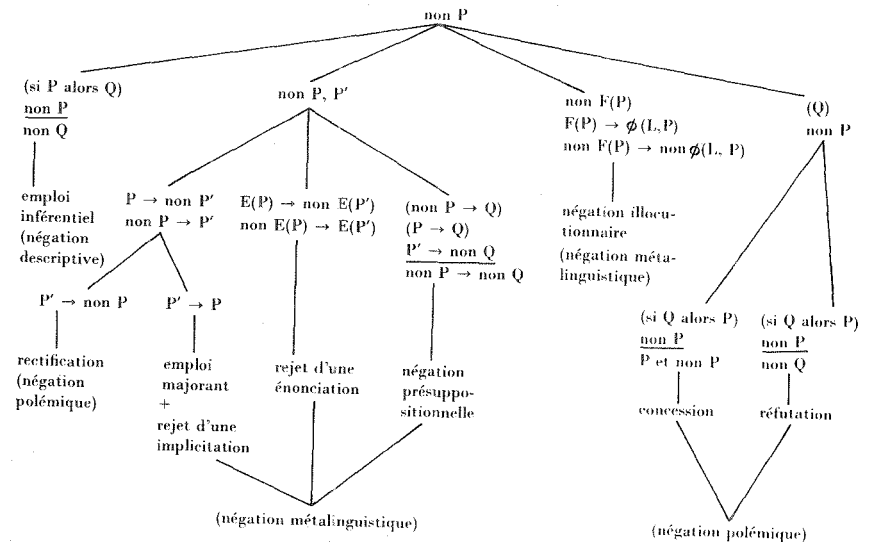
Cette conclusion n'est ni triviale, ni évidente. Mais elle me semble conforme aux faits examinés jusqu'ici. Si la négation encode de l'information procédurale, tout comme les connecteurs¹⁴, peut-on rendre compte de tous ses emplois, et notamment des huit cas de figure examinés au paragraphe 5, à l'aide d'une procédure unique ? La procédure (72) est une tentative de représentation d'un tel type.

Elle est représentée sous forme arborescente, la racine de l'arbre représentant l'entrée lexicale du concept de négation, et chacune des feuilles de l'arbre un emploi. Le chemin de la racine aux feuilles détermine le parcours effectué pour obtenir la lecture appropriée, à savoir l'interprétation cohérente avec le principe de pertinence. L'idée est la suivante : la procédure est parcourue jusqu'à ce qu'une des sorties donne une interprétation dont les effets contextuels (ajout, suppression ou renforcement d'information) compensent les efforts de traitement. Si aucun équilibre n'est obtenu dans l'un des parcours, la procédure est à nouveau parcourue à partir du nœud branchant immédiatement supérieur.

classifiants sont encodés conceptuellement, car, par exemple, le concept de « grandeur » peut être encapsulé au niveau lexical. Par contre, l'encodage procédural est caractérisé par le fait que le sens de l'expression n'est pas saisissable par un concept. Il n'y a pas de concept (« cause » par exemple) associé aux emplois de *parce que* (cf. Moeschler 1989 et 1991b pour une analyse des emplois de *parce que*).

14. Cf. Luscher (1988-89), (1989), Luscher & Moeschler (1990), Moeschler (1989) pour un développement des analyses des connecteurs basées sur la notion de procédure.

(72) Procédure de la négation¹⁵ :



7. Conclusion

Au terme de ce parcours, je peux donner une réponse à la question constituant le titre de cette contribution : il n'y a qu'une seule négation en français. Mais cette unicité postulée n'empêche pas la multiplicité des emplois pragmatiques. En conformité avec les analyses pragmatiques de la négation, j'ai distingué trois types d'emploi : descriptif, polémique et métalinguistique. Ces types d'emplois donnent lieu à un répertoire limité à huit emplois principaux qui se répartissent dans la procédure en quatre grandes configurations : inférence invitée, contexte de rectification, contexte illocutionnaire, contexte polémique.

J'ai aussi argumenté en faveur d'une description de la négation comme expression procédurale non vériconditionnelle. L'argument principal tient à l'existence d'emplois métalinguistiques qui ne permettent de conserver ni l'hypothèse d'un fonctionnement vériconditionnel de la négation, ni celle d'un concept de négation encodé linguistiquement.

15. On notera que la procédure définit deux types de règles : des conditions d'emploi (notées horizontalement) et des règles d'interprétation (notées verticalement). Je renvoie à Luscher (à paraître) pour une telle interprétation des procédures associées aux connecteurs et à Moeschler (1989) pour une définition générale des conditions d'emploi et des règles interprétatives.